

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS – DECRET VOIRIES

L'administration communale fait savoir que HELLA BATI CONFORT SPRL, ayant établi ses bureaux rue Octave Chabot 23 à 4357 Hanefte, a introduit une demande pour acquérir une partie (1,613 m²) de la voirie communale contiguë à sa propriété, sise rue Alphonse Thomas 26 à Corswarem, cadastrée 3^{ème} division, section B, n°222B, en vue de placer un isolant extérieur à la façade avant de l'habitation et un perron d'entrée de 4 marches en trottoir.

Le projet présente les caractéristiques suivantes : cession gratuite du domaine public au domaine privé (Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale : Titre 3 – Chapitre 1^{er} – Section 2 – Article 12).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 6 avril 2020 au lundi 4 mai 2020 inclus. **Actuellement, les délais de consultation étant suspendus « à partir du 18 mars 2020 et pour une durée de 30 jours prorogeable deux fois pour une même période », ce délai d'enquête est donc porté du 18 avril 2020 au lundi 18 mai 2020 inclus, et sera peut-être encore sujet à modifications.**

Le dossier peut être consulté à la Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz, à partir du lundi 20 avril 2020, aux heures d'ouverture des services, et sauf contrordre :

- tous les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00,
- les mercredis, de 13h30 à 17h00,
- les lundis jusqu'à 20h00, sur rendez-vous,
- les samedis de permanence, de 9h00 à 12h00.

Pour les consultations jusqu'à 20h00, rendez-vous doit être pris au plus tard le vendredi précédent, auprès de Mme Jocelyne FAUCHET - téléphone : 019/33.99.86 - courriel : jocelyne.fauchet@berloz.be.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ,
- par télécopie au numéro 019/33.99.88,
- par courrier électronique à l'adresse commune@berloz.be.

A peine de nullité, les envois sont clairement identifiés, datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme FAUCHET (voir coordonnées ci-avant), ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à la Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ, (actuellement) le lundi 18 mai 2020, de 16h00 à 16h30.

A Berloz, le 27 mars 2020.

La Bourgmestre,

BERLOZ
Béatrice MOUREAU

